

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE BOURGS SUR COLAGNE

Conseillers Municipaux en exercice : 23

Présents : 17

Procurations : 4

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 décembre, le Conseil Municipal de la commune de BOURGS SUR COLAGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Lionel BOUNIOL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2024

Présents : Mme Évelyne ALCHER, M. Lionel BOUNIOL, Mme Michèle CASTAN, Mme Delphine CASTAN LAHONDES, M. Serge CHAZALMARTIN, M. Marc CLAVEL, M. Olivier FOLCHER, M. Franck GERVAIS, M. Martial MALIGES, M. Gérald MENRAS, M. Éric MIEUSSET, Mme Chantal MORERA, Mme Isabelle PÉRIÉ, Mme Valérie PLAGNES, M. Pascal PRADEILLES, Mme Marie ROCHETEAU, Mme Magali ROUSSET,

Absents excusés : M. Thomas MEISSONNIER ayant donné procuration à Monsieur Serge CHAZALMARTIN, Mme Corinne MUNIER ayant donné procuration à Monsieur Lionel BOUNIOL, Mme Sylvie PETIT ayant donné procuration à Madame Valérie PLAGNES, Monsieur Nicolas SALLES ayant donné procuration à Madame Delphine CASTAN LAHONDES,

Absents : M. Florian DELHAL, Madame Larissa FAGES,

Secrétaire de séance : Mme Magali ROUSSET

95/2024 - Adoption des tarifs communaux 2025

Comme chaque année, il est proposé d'adopter la grille des tarifs communaux pour l'exercice suivant servant de base pour la facturation aux usagers.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité sauf pour le prix de 30€ pour les dépassements d'heure en garderie avec 1 voix contre.

- **ADOPTÉ** la grille des tarifs communaux applicable au 1^{er} janvier 2025 selon les décisions suivantes :

LOCATION DES SALLES COMMUNALES	TARIFS 2024	VOTE
MUSÉE		
Exposition réalisée par les habitants et associations de la commune avec ou sans vente	Gratuit	Unanimité
Exposition réalisée par des particuliers ou associations extra communales sans vente	Gratuit	Unanimité
Exposition réalisée par des particuliers ou associations extra communales avec vente	Gratuit	Unanimité
SALLES DES FÊTES (sans vaisselle)		
Mise à disposition gratuite pour les associations caritatives de la commune, 1 fois par an pour les autres		Unanimité
Salle COLUCCI (samedi et dimanche)	Habitants de la commune 200 €	Unanimité
Salle MTL (samedi et dimanche)	Habitants de la commune 300 €	Unanimité

Salle Renée GROUSSET (samedi et dimanche) avec bar	Habitants de la commune	120 €	Unanimité
Salle COLUCCI (samedi et dimanche)	Habitants hors commune	450 €	Unanimité
Salle MTL (samedi et dimanche)	Habitants hors commune	550 €	Unanimité
Salle Renée GROUSSET (samedi et dimanche) avec bar	Habitants hors commune	180 €	Unanimité
Option Cuisine et /ou bar	Habitants de la commune	60 €	Unanimité
	Habitants hors commune	100 €	Unanimité
Après-midi uniquement en semaine de 13h00 à 19h00 - comité d'entreprises, associations, particuliers (les associations de la commune sont prioritaires)	Habitants de la commune	60 €	Unanimité
	Habitants hors commune	100 €	Unanimité
Option ménage Salle MTL ou Colucci avec cuisine		70 € + facturation au-delà de 2h	Unanimité
Option ménage Salle MTL ou Colucci sans la cuisine		35 € l'heure + facturation au-delà d'1 h	Unanimité
LOCATION GÎTES			
Règles des tarifications adoptées lors du Conseil Municipal du 19/12/2024			Unanimité
Location des draps/semaine		11€ par lit	Unanimité
LOCATION MATÉRIELS			
Mise à disposition gratuite pour les associations de la commune et les communes lozériennes			Unanimité
Barnums 8X5 week-end (vendredi soir au lundi matin) disponibles (2)		40 €	Unanimité
Jours supplémentaires		40 €	Unanimité
CIMETIÈRES - Concessions à perpétuité ou 30 ans			
Columbarium (frais d'enregistrement timbre non compris)		550 €	Unanimité
Concession (petite) 2,86 m2 (2,60 X 1,10) (frais d'enregistrement timbre non compris) - 2 personnes en tombe pleine terre / 3 personnes en caveau		300 €	Unanimité
Concession (grande) 5,72 m2 (2,60 X 2,20) (frais d'enregistrement timbre non compris) - 4 personnes en tombe pleine terre / 6 personnes en caveau		600 €	Unanimité
CANTINE SCOLAIRE			
Enfants de la commune		3,60 €	Unanimité
Enfants résidant hors de la commune		5,80 €	Unanimité
Personnels communaux (Avantage en nature tarif réglementé)		5,35 €	Unanimité
Enseignants et extérieurs		5,80 €	Unanimité

GARDERIE SCOLAIRE			
Par ½ heure		0,80 cts	Unanimité
Dépassement des heures règlementaires		30 €	1 voix contre : Chantal MORERA
ACCUEIL DES ENFANTS D'AUTRES COMMUNES			
Montant de la participation des communes de résidence des enfants scolarisés dans les écoles publiques de Bourgs sur Colagne. (Tarif par enfant/an)		1 025 €	Unanimité
Photocopies /cadastre		Noir et Blanc	Couleur
A4 1 face		0,15 €	0,50 €
A3 1 face		0,30 €	1 €
Photocopies noir et blanc gratuites pour les associations			Unanimité
Photocopies couleurs gratuites pour les associations dans la limite de 50 A4 et 25 A3			Unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution des présentes.

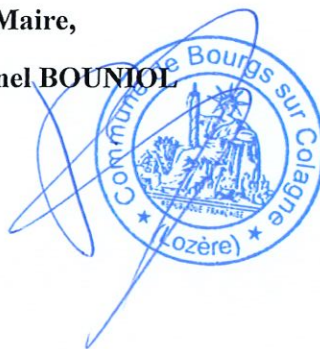
Bourgs sur Colagne, le 19 décembre 2024

La secrétaire de séance,

Magali ROUSSET

Le Maire,

Lionel BOUNIOL



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.